

Saint-Martin, mercredi 13 décembre 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

Installation des nouveaux conseils de quartier

Déposez votre candidature entre le 15 novembre et le 05 janvier 2024

La Collectivité de Saint-Martin procédera, en janvier 2024, à la mise en place des nouveaux Conseils de quartier de Saint-Martin, pour une durée de 5 ans (2024-2028). Les habitants du territoire souhaitant s'inscrire dans cette démarche citoyenne et participative et devenir membres d'un Conseil de quartier, sont invités à poser leur candidature. Les inscriptions sont ouvertes du mercredi 15 novembre au vendredi 5 janvier 2024.

Le formulaire à remplir est disponible en téléchargement sur le site Internet de la Collectivité :

<http://www.com-saint-martin.fr/ressources/Formulaire-Inscription-Conseils-de-Quartier.pdf>

Inscrits à la loi organique du 21 février 2007 dans son article LO 6324-1 et encadrés par l'article L2143-1 du Code Général des Collectivité territoriales, les Conseils de quartier sont des organes consultatifs chargés de créer du lien entre les habitants et l'institution et de faire vivre la démocratie participative.

Consultés par les élus du Conseil territorial, les Conseils de quartier émettent des avis sur les projets d'ordres économique, social et culturel. Ils sont aussi chargés de faire remonter les doléances et les besoins des habitants tout en faisant des propositions pour améliorer leur cadre de vie. Cet outil de la démocratie participative peut également créer, organiser et animer des manifestations à l'échelle du quartier.

I Contact Presse DIRCOM : Nathalie Longato-Rey | Tél : 0590 29 56 60

Email : dircom@com-saint-martin.fr - Website : www.com-saint-martin.fr



Dans un souci d'informer la population saint-martinoise et de l'associer à la décision publique, la Collectivité de Saint-Martin fait appel à votre sens citoyen et vous invite à déposer votre candidature à un poste de conseiller de quartier.

La liste et le périmètre précis des nouveaux Conseils de quartier seront entérinés par le conseil territorial, le 30 novembre 2023. Ils seront au nombre de 6.

Les périmètres proposés sont les suivants :

Conseil de quartier 1 : Quartier d'Orléans, Baie orientale, Oyster Pond ;
Conseil de quartier 2 : Grand Case, La Savane, Cul de Sac, Anse Marcel ;
Conseil de quartier 3 : Colombier, Rambaud, Saint-Louis, Friar's Bay ;
Conseil de quartier 4 : Concordia, Agrément, Galisbay, Hameau du Pont ;
Conseil de quartier 5 : Marigot, Saint-James, Bellevue ;
Conseil de quartier 6 : Sandy Ground, Baie Nettle, Terres Basses.

Pour être candidat, cinq conditions doivent être réunies :

- Être inscrit sur la liste électorale de Saint-Martin
- Résider dans le quartier pour lequel la candidature est déposée
- Remplir le formulaire de dépôt de candidature téléchargeable sur le site Internet de la Collectivité
- S'engager par écrit à œuvrer dans l'intérêt général des habitants du quartier
- Ne pas être membre d'un autre conseil de quartier

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES

**La phase d'inscription est ouverte du 15 novembre au 5 janvier 2024.
La clôture des candidatures est fixée au vendredi 5 janvier 2024 à 15h00.**

Remplissez le formulaire et envoyez votre dossier de candidature par courriel à l'adresse :

Candidature-conseilsdequartier@com-saint-martin.fr